Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600 Ottawa, Ontario K1P 6L5 Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808 www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600 Ottawa (Ontario) K1P 6L5 Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808 www.afn.ca

ASSEMBLÉE EXTRORDINAIRE DES CHEFS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 80/2019

TITRE:	Consultation et transparence du gouvernement fédéral concernant le programme du logement des Premières Nations et les changements apportés au financement
OBJET:	Logement et infrastructures connexes des Premières Nations
PROPOSEUR(E):	R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.
COPROPOSEUR(E):	Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc
DÉCISION:	Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
 - Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés

 par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives avant d'adopter et d'appliquer des
 mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin
 d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
 - ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions;
- B. Le 12 juin 2017, le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, a déclaré : « Je me suis engagé à renouveler les liens avec les peuples autochtones en ce qui concerne la reconnaissance des droits, du respect, de la collaboration et du partenariat »;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3º jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

80 - 2019

Page 1 de 3

ASSEMBLÉE EXTRORDINAIRE DES CHEFS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 80/2019

- C. Le Premier ministre s'est en outre engagé à ce que des ministres de premier plan du Cabinet s'entretiennent avec des dirigeants des Premières Nations de la façon dont le Canada et l'Assemblée des Premières Nations (APN) pourraient unir leurs efforts pour faire progresser des priorités communes, élaborer conjointement des politiques et favoriser une réconciliation durable et sincère;
- D. L'APN et le Canada ont presque terminé l'élaboration conjointe d'une politique fédérale transformatrice du logement des Premières Nations qui soutiendra le transfert de l'entretien, du contrôle et de la gestion des logements aux Premières Nations et l'octroi d'un financement fédéral complet pour combler l'écart existant dans le domaine du logement des Premières Nations;
- E. Dans la résolution nº 57/2018 de l'APN, Stratégie nationale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes, les Chefs en assemblée pressaient « le gouvernement fédéral d'élaborer immédiatement, de concert avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et l'APN, des mesures visant à éliminer les obstacles et à améliorer l'exécution des programmes de logement et d'infrastructures du gouvernement fédéral ainsi que les outils financiers durant la transition vers la prise en charge, le contrôle et la gestion des logements et des infrastructures connexes des Premières Nations par les Premières Nations »;
- F. Le gouvernement fédéral :
 - a. a ignoré la résolution nº 57/2018 de l'APN en lançant unilatéralement, au début de 2019, son propre examen interne appelé « Deep Dive on First Nations Housing On-Reserves », un processus visant à améliorer la prestation des programmes fédéraux de logement et d'infrastructures;
 - b. n'a pas tenu son engagement de partenariat et de collaboration en n'invitant pas l'APN à cogérer le processus Deep Dive on First Nations Housing On-Reserves et en l'informant du début du processus seulement six mois après;
- G. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a pris des décisions unilatérales en matière d'affectations de fonds qui ont réduit le financement du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) destiné aux Premières Nations. Les Premières Nations n'ont pris connaissance de la réduction du montant qu'au milieu de l'exercice financier 2019-2020;
- H. Le Premier ministre confère à ses ministres des mandats écrits qui insistent sur la nécessité de prendre des décisions et des mesures totalement transparentes afin d'obtenir et de garder la confiance du public;
- Ni l'APN ni une autre Première Nation ne s'oppose au succès d'autres Premières Nations qui signent des ententes avec le gouvernement fédéral à la suite de situations d'urgence déclarées causées par des facteurs englobant le logement;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3e jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

ASSEMBLÉE EXTRORDINAIRE DES CHEFS DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)

Résolution n° 80/2019

- J. Le gouvernement fédéral n'agit pas de manière transparente concernant la source des fonds engagés dans le logement d'urgence, c'est-à-dire qu'il n'indique pas s'ils ont été prélevés dans les budgets de programmes fédéraux existants destinés au logement des Premières Nations, ce qui réduirait les fonds disponibles pour ces programmes, ou s'ils proviennent d'autres sources;
- K. Les médias confirment que le manque de logements adéquats ou convenables pour les Premières Nations a souvent été évoqué auprès des candidats de tous les partis politiques dans de nombreuses circonscriptions du pays et par l'APN pendant la campagne électorale fédérale de 2019.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

- 1. Exhortent le ministre des Services aux Autochtones et son homologue responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans un esprit de partenariat et de collaboration, à adopter et à appliquer sans délai le principe selon lequel aucun changement ne doit être apporté aux lois, aux règlements, aux politiques, aux programmes, aux services, aux formules et aux financements régionaux fédéraux du logement et des infrastructures des Premières Nations sans consultation et consentement préalables des Premières Nations.
- 2. Exhortent le gouvernement fédéral, une fois de plus, à élaborer immédiatement et conjointement avec le Comité des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le logement et les infrastructures, des mesures visant à éliminer les obstacles, sinon à améliorer la mise en œuvre des programmes, des outils financiers et des projets fédéraux de logement et d'infrastructures connexes pendant le transfert de l'entretien, du contrôle et de la gestion des logements et des infrastructures connexes aux Premières Nations.
- 3. Exhortent le ministre des Services aux Autochtones et son homologue responsable de la SCHL à demander à leur ministère et organisme respectif de faire preuve de la plus grande transparence en informant par écrit et dès le début toutes les Premières Nations, l'APN et les organisations régionales des Premières Nations de tout changement ou nouveau projet envisagé dans les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les services, les formules et les financements régionaux fédéraux du logement et des infrastructures des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3º jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

80 - 2019